

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 JUILLET 2014

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 37 Suffrages exprimés : 37 Vote Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quatorze, le 31 juillet à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Capestang, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Océane DELBAERE, Gilles D'ETTORE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs, Michel FARENC, Anthony PHAM, Claude GEISEN, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BARRAU, Alexandra BOUISSY, Guy COMBES, Sébastien FREY, Alexandra FUCHS, Bruno ENJALBERT, Serge PESCE, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement pouvoir à Robert GELY, Rémi BOUYALA, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Gilles D'ETTORE, Didier BRESSON, Pierre POLARD, Alain CARALP, conseillères et conseillers syndicaux</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs Didier DIEZ, Valérie GONTHIER, Frédéric LACAS, conseillère et conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Gwendoline CHAUDOIR</p>
Date de convocation 22 JUILLET 2014	OBJET : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE REMPLACEMENT DU CDG 34
Date de transmission en sous-préfecture 08/08/2014	Une première convocation a eue lieu le 25 juillet 2014, faute de quorum la séance a été reportée au 31 juillet 2014, conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Syndicat Mixte du SCOT du BITERROIS.
Date d'affichage 	<p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
Délibération N° 2014-36	<p>Vu le code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ;</p> <p>Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) dispose d'une mission « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités et établissements publics du département des agents pour assurer des missions temporaires ;</p> <p>Considérant que le CDG 34 demande au Syndicat Mixte pour assurer cette mission, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire de 6% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.</p> <p>Les crédits nécessaires au financement de ces mesures sont inscrits sur l'exercice 2014 ;</p> <p>Considérant que la collectivité doit faire face, dans certains cas, à des remplacements de personnels rapidement ;</p>
Contrôle de légalité	

Considérant que le Syndicat Mixte n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE RECOURIR** au service de remplacement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien de la structure et du service public ;
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion à la mission remplacement du CDG 34 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré a Capestang, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Gilles D'ETTORE

Annexe : convention d'adhésion à la mission de remplacement du CDG 34.